

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 6 juillet 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	: 14
En exercice	: 14
Nombre de présents	: 10
Qui ont pris part à la délibération	: 11

Date de convocation : L'an deux mille quinze
30 juin 2015 et le 6 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu

Date d'affichage : habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,
Maire.
8 juillet 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean- François PATTE – Chris-
telle MARTINEZ MINATI – Maryline JAMIN – Christèle JACKIEWICZ –
Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE – Nathalie FRIQUART- Lionel
AZEMAR – SIORAT Florence

Excusés : Vincent ROUILLET-Lionel PERRET–David VALETTE– Char-
lène GRABIE

Procurations : Lionel PERRET a donné procuration à Laurence KLEIN

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 8 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015-32- OBJET : Liquidation du SIAHS

ETAT DU PERSONNEL :

Il est rappelé que :

-Par délibération en date du 30 mars 1990 un emploi d'agent de bureau a été créé pour deux heures hebdomadaires ;

-Par délibération en date du 2 avril 1997 le temps de travail du poste d'agent de bureau a été porté à trois heures hebdomadaires ;

Etant donné que lors de la dissolution d'un syndicat, la répartition du personnel ne peut donner lieu à un dégagement des cadres, la commune de Mons propose de reprendre le personnel.

L'agent concerné exerçant une activité à la mairie de Mons, sa quotité de travail sera augmentée à hauteur de trois heures hebdomadaires effectuées pour le syndicat.

Cette proposition de répartition du personnel est soumise à l'avis du comité technique paritaire (article L.5212-33 dernier alinéa)

Délibérations et arrêté en annexe 1,2 et 3

ETAT PATRIMONIAL :

Il est rappelé que,
Le syndicat ne dispose d'aucun bien à disposition par les communes.
Le syndicat ne possède pas d'immobilisation incorporelle.

A l'actif du syndicat figurent des immobilisations corporelles (réseaux divers) uniquement constituées par les travaux qui ont été réalisés par le syndicat mais sur le domaine privé du cours d'eau pour un montant total de 887 560.55 € au 31/12/2014. Ces dépenses ont été enregistrées en comptabilité au compte 21538 « autres réseaux ». Il est précisé que ces travaux ont été effectués par des tiers prestataires spécialisés en matière de gestion du milieu aquatique des cours fluviaux non domaniaux, ces travaux ne sont pas identifiables individuellement mais doivent être analysés comme des travaux effectués à l'échelle du bassin versant. C'est donc ce montant total de travaux réalisés par le syndicat, qui devra être réparti entre les collectivités membres selon une clé de répartition.
Le syndicat ne possède pas d'autre immobilisation corporelle. Il n'a aucun bien mobilier ni de matériel.

Les travaux administratifs étaient réalisés à la mairie de Mons avec équipement de la commune.

Il possède des titres immobilisés constitués de produits de placement à long terme représentant un droit de créance envers le crédit agricole. Ces titres sont inscrits au compte 272 pour un montant de 71,65 € et représentent la seule immobilisation financière détenue par le syndicat. Ce compte est repris par la commune de Mons.

*Etat de l'actif au 31/12/2014 en annexe 4
Bilan en annexe 5*

CLE DE REPARTITION :

BALMA	7.87%
DREMIL-LAFAGE	5.75%
FLOURENS	19.387%
MONS	24.07%
MONTRABE	9.15%
PIN-BALMA	23.373%
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%
TOTAL	100%

PARTAGE DU RESULTAT :

Par délibération du 10 mars 2015, il a été procédé à l'affectation du résultat de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2014 :	-28 966.65 €
Report excédent de fonctionnement 2013 :	+41 680.30 €
Solde de clôture exercice 2014 :	+12 713.65 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2014 :	-102 949.57 €
Report excédent d'investissement 2013 :	+92 029.49 €
Solde de clôture – Exercice 2014 :	-10 920.08 €
Soit un résultat de clôture global de	1 793.57 €

Le résultat de clôture de fonctionnement de 12 713.65 € (tableau de compte 10) est repris par chaque collectivité au budget au 002.- résultat de fonctionnement reporté. Le déficit d'investissement de – 10 920.08 € (tableau du 001), est réparti entre les collectivités membres en fonction de la clé décidée ci-dessus.

Compte 001		
BALMA	7.87%	859.11
DREMIL-LAFAGE	5.75%	627.90
FLOURENS	19.387%	2 116.31
MONS	24.07%	2 628.46
MONTRABE	9.15%	999.19
PIN-BALMA	23.373%	2 552.02
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	1 1136.78
TOTAL	100%	10 920.08

Délibération d'affectation du résultat en annexe 6

FCTVA :

C'est la commune de Mons qui encaissera le FCTVA et le reversera aux collectivités membres en fonction de la clé de répartition décidée ci-dessus.

L'ACTIF ET LE PASSIF ONT ETE REPARTIS CONFORMEMENT AUX TABLEAUX SUIVANTS :

Compte 002		
BALMA	7.87%	16 777.76
DREMIL-LAFAGE	5.75%	12 258.21
FLOURENS	19.387%	41 315.50
MONS	24.07%	51 313.94
MONTRABE	9.15%	19 506.55
PIN-BALMA	23.373%	49 821.64
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	22 192.69
TOTAL	100%	213 186.29

Compte 1068		
BALMA	7.87%	6 419.81
DREMIL-LAFAGE	5.75%	4 690.46
FLOURENS	19.387%	15 808.88
MONS	24.07%	19 634.66
MONTRABE	9.15%	7 463.94
PIN-BALMA	23.373%	19 063.65
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	8 491.77
TOTAL	100%	81 573.16

Compte 110		
BALMA	7.87%	1 000.56
DREMIL-LAFAGE	5.75%	731.03
FLOURENS	19.387%	2 463.91
MONS	24.07%	3 060.18
MONTRABE	9.15%	1 163.30
PIN-BALMA	23.373%	2 971.18
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	1 323.49
TOTAL	100%	12 713.65

Compte 132		
BALMA	7.87%	20 697.85
DREMIL-LAFAGE	5.75%	15 122.31
FLOURENS	19.387%	50 968.78
MONS	24.07%	63 303.33
MONTRABE	9.15%	24 064.21
PIN-BALMA	23.373%	61 462.35
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	27 377.97
TOTAL	100%	262 996.80

Compte 215		
BALMA	7.87%	69 851.02
DREMIL-LAFAGE	5.75%	51 034.73
FLOURENS	19.387%	172 009.23
MONS	24.07%	213 635.83
MONTRABE	9.15%	81 211.79
PIN-BALMA	23.373%	207 422.90
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	92 395.05
TOTAL	100%	887 560.55

La trésorerie disponible d'un montant de 1 793.57 € (cf balance des comptes de la Seillonne) est répartie entre les communes membres par le comptable conformément à la clé de répartition.

Compte 515		
BALMA	7.87%	141.15
DREMIL-LAFAGE	5.75%	103.13
FLOURENS	19.387%	347.60
MONS	24.07%	431.71
MONTRABE	9.15%	164.11
PIN-BALMA	23.373%	419.16
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	186.71
TOTAL	100%	1 793.57

REPARTITION DE LA DETTE (gestion par le Syndicat du bassin Hers Girou) :

Compte 1641		
BALMA	7.87%	25 101.83
DREMIL-LAFAGE	5.75%	18 339.96
FLOURENS	19.387%	61 813.65
MONS	24.07%	76 772.68
MONTRABE	9.15%	29 184.46
PIN-BALMA	23.373%	74 539.99
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	10.41%	33 203.31
TOTAL	100%	318 955.87

Lors du conseil syndicat du SIAHS en date du 11 décembre 2014, il a été convenu que le SBHG prenne en charge directement le remboursement des emprunts dont le capital restant dû s'élève à 318 955.87 €, en procédant par le biais d'une convention financière approuvée à l'unanimité, à l'appel des fonds auprès de chaque collectivité, au prorata de sa participation. Le Comité syndicat du SBHG s'est prononcé favorablement à l'unanimité, lors de la séance du 5/01/2015, sur la prise en charge de la gestion du remboursement des emprunts. Chaque collectivité membre du SIAHS a délibéré pour approuver la convention financière.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le partage ainsi que toutes ses implications.

Le partage et toutes ses implications prévues dans la présente délibération seront effectifs dès que les délibérations concordantes du syndicat et des collectivités seront exécutoires, et que l'arrêté préfectoral portant liquidation du syndicat d'aménagement hydraulique de la Seillonne sera entré en vigueur.

○○○○○○○○

N° 2015-33- OBJET : Acquisition d'un photocopieur pour la mairie

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il convient d'acheter un photocopieur pour la mairie. Le photocopieur actuel, toujours sous contrat de maintenance serait alors transféré au groupe scolaire.

Après avoir étudié plusieurs propositions, il a été retenu les montants de **3 071.00 € HT** et **3 685.20 € TTC** de la société Alkia pour l'acquisition du photocopieur. Une demande de subvention aura lieu auprès du département.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De l'acquisition du photocopieur proposé par la société Alkia
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

► Commission aux affaires scolaires :

Madame le Maire évoque un bilan positif sur l'année scolaire 2014/2015, malgré des problèmes de coordination entre l'équipe enseignante et le périscolaire. Un réaménagement des bureaux des dirigeants aura lieu dès la rentrée pour une meilleure gestion de l'espace. Les avis des parents exprimés via les questionnaires concernant l'ALAE et le CLSH sont en grande majorité très satisfaisants.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) a été accepté le 30 juin par toutes les instances consultatives (Education Nationale, CAF, Jeunesse et Sport). Il sera mis en ligne et consultable sur le site internet de la commune.

Monsieur Edgard Payrastré présente les quatre principaux axes du PEDT :

- Développer les activités liées à la citoyenneté
- Développer les pratiques sportives et alimentaires dans le cadre du programme santé
- Développer l'apprentissage des techniques de l'information et de la communication
- Évaluer les besoins et proposer des actions pour les adolescents de la commune

Les objectifs du PEDT sont de créer des conditions d'épanouissement optimal pour chaque enfant, de fédérer une continuité éducative, de favoriser l'acquisition de compétences ainsi que d'améliorer le vivre ensemble autour de l'école.

Notre partenaire Léo Lagrange travaille actuellement sur des propositions pour les adolescents : chantiers jeunes, sorties à la journée, ouverture de la semaine ski au plus de 12 ans.

► Restitution analyse financière

Madame le Maire expose la synthèse de l'analyse financière réalisée par l'ATD pour la commune. Le scénario de référence pour cette analyse prospective est construit sur l'hypothèse d'une fiscalité à taux constants et d'une moyenne de 11 permis de construire déposés par an. La baisse des dotations de l'Etat est prise en compte tout comme la hausse des subventions de la CAF suite à la création de l'ALAE. Concernant l'équipe municipale, l'étude est réalisée à effectif constant avec le départ à la retraite d'un agent du service technique ainsi que son remplacement.

L'extinction régulière de la dette permettrait de réemprunter en 2016 pour un projet ou plusieurs projets d'un montant total de 300 000 €, tout en conservant 50 000€ de dépenses d'investissement annuelles.

Compte tenu des hypothèses d'évolution arrêtées par l'équipe municipale et notamment de la maîtrise des charges de fonctionnement, l'équilibre financier de la commune de Saint Pierre de Lages s'améliore en fin de période prospective après une phase de tension entre 2016 et 2017 liée à un nouvel emprunt. En respectant ces choix, la situation financière de la commune sera saine en fin de mandat. .

Il convient toutefois de rappeler que cet équilibre dépend largement des hypothèses programmées en fonctionnement. Des bases d'imposition moins dynamiques, cumulées à une croissance des charges légèrement supérieure aux prévisions, diminueraient sensiblement les marges d'épargne de la commune l'obligeant, par voie de conséquence, à augmenter annuellement les taux d'imposition.

Madame le Maire souligne la nécessité de maintenir un investissement annuel de 50 k€/an pour entretenir le patrimoine communal, acquérir le matériel nécessaire aux activités périscolaires, les équipements indispensables au fonctionnement de l'équipe technique et scolaire... Madame le Maire en profite pour évoquer la reconduction en contrats aidés de 2 agents du service technique pour 6 mois. Le prolongement des subventions relatives à leurs contrats, génère ainsi des économies sur les dépenses du personnel par rapport au budget prévisionnel.

► Dossier accessibilité

La commune doit déposer avant le 25 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP). Un appel d'offres mutualisé au sein de Cœur Lauragais a été mis en place. Cet appel d'offres concerne la réalisation de diagnostics d'accessibilité dans les ERP, la rédaction d'un programme de mise en accessibilité pour les ERP concernés, l'animation de la concertation des acteurs et l'élaboration des dossiers AD'AP prêts à être déposés en Préfecture.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la commune a listé tous ses ERP (mairie, salle des fêtes, école, église...) et leurs caractéristiques afin que les bureaux d'études puissent chiffrer au mieux leurs prestations.

► Commission entretien des bâtiments et des espaces verts

Mme Martinez Minati signale que les tuiles se désagrègent au niveau du toit de l'école. Une expertise a été réalisée et un remplacement est prévu pour 2016 pour la toiture nord de l'école. La totalité de la toiture sera remplacée aux frais du fabricant. La pose sera à la charge de la municipalité, car la date de la décennale est dépassée. Elle est estimée entre 10 000 et 15 000 €. Le service technique est en attente de devis.

Concernant le cimetière, Lionel Azermar en charge de ce dossier, propose en concertation avec M De Beaumont, la restauration d'un cheminement naturel des eaux pluviales dans le but d'éviter les inondations. De plus, certains types de caveaux seront recommandés par la municipalité afin d'éviter tout risque de dégâts des eaux au sein du nouveau cimetière.

Plusieurs devis sont en attente, notamment celui d'une porte fenêtre pour le nouveau bureau du directeur du centre de loisirs ou encore pour les abris bus.

La commune a mis en place une benne est dédiée exclusivement à la collecte des déchets verts générés par l'entretien des espaces verts communaux. Ainsi, les déchets verts ne seront plus brûlés. Il est rappelé que le dépôt de déchets sur l'espace communal est strictement interdit en particulier au niveau de l'église. Une déchetterie est à disposition à Caraman. Un projet d'une nouvelle déchetterie à Lanta est en cours.

Les portails de l'église ont été restaurés. Une partie écroulée du mur du nouveau cimetière a été démontée. Des plantations ont été réalisées devant la façade de l'église et dans la grande jardinière située à l'entrée.

► Communauté de Communes Cœur Lauragais

Madame le Maire informe le conseil que le prochain Conseil Communautaire est programmé jeudi 9 juillet 2015. Une réévaluation des charges transférées à la communauté de commune semble nécessaire du fait des évolutions qui ont eu lieu depuis la création de Cœur Lauragais. Ainsi 2 communes n'apportent pas leur foncier bâti et non bâti à l'intercommunalité, alors qu'elles bénéficient des mêmes services.

Madame le Maire présente l'étude du SCOT Lauragais concernant l'évolution de la population de la commune. Le SCOT propose dans le cadre de sa révision, un objectif de population de 982 habitants à St Pierre de Lages d'ici 2030. L'étude prospective menée au sein de la commune montre cependant que les opérations d'urbanisation déjà en cours nous conduirons à 980 habitants d'ici fin 2016. A cela, s'ajoute le potentiel des parcelles constructibles dans le cœur du village. La commune propose donc un seuil de population de 1250 habitants en 2030.

► Commission urbanisme

M. Jean-François Patte fait le point sur le dossier opposant la famille Néroc à la commune et Néroc/Savoyen. Une tentative de conciliation est en cours.

Des parcelles jouxtant l'église ont été divisées. Les trois terrains privés sont en cours de vente. Afin de permettre une alimentation en eau suffisante, les travaux sont estimés à 17 000 € au frais de la commune. Ces travaux seront programmés lorsque le besoin sera avéré c'est-à-dire lorsqu'au moins 2 permis de construire seront déposés. La commune est cependant favorable à la mise en place d'un PUP (permis urbanisé participatif). Le PUP permet, via un accord entre la commune et les personnes intéressées, d'accélérer l'exécution des travaux.

Le projet relatif à l'extension de l'atelier de l'entreprise SCI Emile Lombard sera étudié lors d'une réunion de travail du conseil municipal le 23 juillet 2015 à 20H30. Mme Florence Siorat, architecte du projet ne participera pas à cette réunion de travail.

Le conseil évoque également la maison qui s'écroule à l'entrée du village et souhaite prendre contact avec les propriétaires afin qu'ils effectuent une mise en sécurité. Il est également évoqué le problème des haies des particuliers qui débordent sur le domaine public. Le conseil rappelle que l'entretien des haies privées incombe aux propriétaires.

Concernant les déclarations d'achèvement de travaux, Madame le Maire rappelle que les travaux doivent être réalisés en conformité avec le permis de construire déposé. Des permis modificatifs seront demandés si tel n'est pas le cas. Les constats seront répartis au sein de la commission d'urbanisme.

Les travaux réalisés par le SMEA sur le lotissement du Touron vont reprendre suite à un accord avec les riverains. La bande de 1m de large permettant l'enfouissement d'une canalisation de raccordement sera rétrocédée aux propriétaires situés en dessus du lotissement lorsque celui-ci sera achevé et repris par la municipalité.

Mme Nathalie Fricard demande suite à un manque d'informations sur certains dossiers ainsi que sur des tenues de réunions, une meilleure coordination et communication au sein de la commission urbanisme.

► Inauguration de l'église

L'inauguration de l'église est prévue le dimanche 30 août 2015 à 10h30. Entre 150 et 200 personnes sont attendues. Sandrine Ramès est en charge de l'organisation de cet événement. Elle présente un devis concernant le traiteur, d'autres estimations sont attendues. Le conseil réfléchit sur des solutions en cas de fortes averses.

► Sujets divers

Le forum des associations est fixé le samedi 5 septembre entre 10H et 13H. Il sera organisé à l'extérieur si la météo le permet.

Le syndicat mixte de protection de l'environnement organisera un colloque en novembre relatif aux gestes de préventions afin de protéger l'environnement dans le cadre communal. Il est rappelé qu'une exposition similaire (le Rudoscope) organisée par le SIPOM aura lieu à Lanta les 30 septembre et 16 octobre 2015.

Le conseil évoque son souhait de faire une réunion en septembre avec M. Denouvion afin que ce dernier expose son rapport et le travail qu'il a effectué concernant la gestion du cimetière communal dans le cadre de son stage à la mairie de Saint Pierre de Lages.

**La séance est levée le mardi 7 juillet 2015 à 00h02.
Le prochain conseil aura lieu le mercredi 2 septembre 2015 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2015-32- OBJET : Liquidation du SIAHS

N° 2015-33- OBJET : Acquisition d'un photocopieur pour la mairie

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	ABSENT –Procuration donnée à Laurence KLEIN
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	ABSENT
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	ABSENT
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	ABSENTE
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	